Syndicat national des fleuristes - Salaires minimum dans la branche - Newsletter #12

Syndicat national des fleuristes - Newsletter #12

Nouvelles du Synapses - Salaires minimum dans la branche - Newsletter #12

Cette newsletter à laquelle vous vous êtes abonné, met à votre disposition des informations accessibles au moyen d'un clic sur le lien ou les liens qui vous intéressent (textes soulignés, cidessous). Cette pratique permet de ne pas encombrer inutilement les messageries. Pour profiter de l'apport des textes enrichis, nous vous recommandons d'ajouter l'adresse e-mail noreply@e-monsite.com dans vos contacts.

Salaires minimum dans la branche Fleuristes, vente et services des animaux familiers (IDCC 1978)

Le *Journal officiel* du 3 novembre 2012 a publié l'arrêté d'extension de l'accord salaires signé le 3 juillet 2012 dans le cadre de la Convention collective nationale fleuristes, vente et services des animaux familiers, le rendant obligatoire à tous les employeurs et pour tous les salariés placés dans le champ de ladite CCN.

Lire l'article

Archives

A le demande de certains lecteurs, nous avons mis en ligne l'ensemble des newsletters déjà publiées. Un lien permanent est disponible directement sur le site et sera rappelé sur chacune des newsletters. Accèder aux archives

L'équipe du SYNAPSES

Syndicat national des activités liées aux animaux domestiques et non domestiques, aux végétaux d'ornement, à l'environnement et au cadre de vie

55, rue Lacordaire 75015 Paris

1 01 44 26 30 98

₿ 01 77 65 66 02

http://syndicat-fleuristes.org fleurs.synapses@gmail.com http://twitter.com/#/SyndicFleur

L'ensemble des newsletters déjà publiées est disponible au moyen du lien suivant. Archives